

Plan de Relance de l'État - Travaux d'amélioration acoustique dans les établissements accueillant des enfants - Demande de subvention à la DIREN

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Plan de soutien à l'économie (Plan de Relance), l'État a prévu un volet consacré à l'amélioration acoustique des bâtiments publics, et plus particulièrement des établissements destinés à l'accueil des jeunes, pour des travaux de correction acoustique, insonorisation des salles ou isolement par rapport aux bruits extérieurs. Des subventions exceptionnelles, d'un taux de 30 %, avec plafond à 250 000 F, pourront être accordées si les travaux peuvent être engagés rapidement.

La Ville envisage de procéder à des travaux d'isolation phonique dans les établissements suivants :

Financement chapitre 903.1 :

* Primaire Rivotte - Pose de faux-plafonds	40 000 F
* Maternelle Fontaine-Argent - Pose de faux-plafonds	85 000 F
* Groupe scolaire Herriot - Pose de faux-plafonds	35 000 F
* Primaire Jean Zay - Pose de faux-plafonds	40 000 F
* Maternelle Veil Picard (aménagement d'une salle polyvalente) - Pose de faux-plafonds	14 000 F
* Restaurant scolaire rue de Dijon (aménagements) - Pose de faux-plafonds	14 000 F
* Groupe scolaire Champagne 1 - Pose de faux-plafonds	42 000 F
* École Jean Macé :	
. mise en place de faux-plafonds	40 000 F
. réfection de la façade vitrée (mise en place de châssis alu avec vitrages isolants)	250 000 F

Total	290 000 F

Financement chapitre 903.1

* École primaire Quatre Vents - Pose de faux-plafonds	12 800 F
---	----------

Financement chapitre 903.90

* Salle Fribourg (aménagement d'une salle polyvalente) - Mise en place de faux-plafonds	45 500 F
---	----------

Financement chapitre 904.6

* Crèche Dürer (réaménagement du secteur Petite Enfance)	
. remplacement du caisson «piège à sons» extraction VMC	10 000 F
. pose de faux-plafonds	11 400 F
. remplacement verrière avec vitrage isolant	25 000 F

Total	46 400 F

Financement chapitre 904.6

* Crèche Palente (salle de repos) - Mise en place de châssis alu avec vitrage isolant - Pose de volets roulants 30 000 F

Le total des travaux proposés s'élève à 694 700 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

1) solliciter une subvention de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) dans le cadre du Plan de Relance de l'État, pour les opérations énoncées ci-dessus,

2) inscrire au budget de l'exercice courant le montant des subventions accordées, dès notification des décisions attributives :

- en recettes, aux chapitres :

903.1/1051.502.33000 - Domaine de l'enseignement

903.90/1051.900007.33000 - Bâtiments Animation socio-culturelle salle Fribourg

904.6/1051.504.33000 - Domaine de l'action sociale

- en dépenses, aux chapitres :

903.1/232.00502.33000

903.90/232.90007.33000

904.6/232.00504.33000

3) s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur les budgets 1993 et suivants,

4) demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.